

COMMUNE  
de  
**RUSTENHART**  
68740



- 2 DEC. 2020

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### Réunion du 27 octobre 2020

**Date de la convocation :**

Le 22 octobre 2020

**Date d'affichage :**

Le 22 octobre 2020

**Nombre de membres**

En fonction : 15

Présents : 12

Absents : 03

Procuration(s) : 03

Conseillers Municipaux		
Présents	Abs.	Proc. à
Frédéric GIUDICI, Maire		
GERRER Julie		
MOUROUGASSIN Valérie		
KUHN Julien		
AMBIEHL Régine		
BURG Thierry		
DIDIER Dominique		
GRAFTIEAUX Hélène	X	KUHN Julien
GULLY- VOINSON Mathieu	X	
HIRYCZUK Gilles		
LANGENBRONN Mickaël		
LOVY Sandrine	X	ROMAIN Anne- Véronique
MULLER Jean-Luc		
ROESCH Julie		
ROMAIN Anne- Véronique		

**Vote**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Extrait certifié conforme

Délibération certifiée exécutoire par transmission  
en Préfecture de Colmar

Le Maire,



Frédéric GIUDICI

Rustenhart, le 19 novembre 2020

**6. Cimetière : durées et tarifs des concessions**

Monsieur le Maire indique que la gestion du cimetière n'est pas des plus simples.

De nombreuses concessions sont à renouveler et les titulaires ne sont souvent pas joignables, inconnus, disparus.

Il arrive aussi que des concessions non abandonnées rencontrent un souci de structure qui nécessite de contacter le titulaire. Là aussi, il faudrait pouvoir contacter le titulaire.

La commune va utiliser un nouveau logiciel pour assurer un meilleur suivi.

Cela permettra aussi de récupérer les tombes abandonnées.

Le prestataire a toutefois indiqué que la récupération d'une tombe implique des frais de remise en état d'une sépulture (vidage), qui sont de l'ordre de 750 €.

Le cimetière engendre aussi des frais d'entretien tout au long de l'année. Nous n'en sommes plus au temps des pesticides pour entretenir le cimetière. Désormais il nécessite une attention particulière et plus de temps.

Le prestataire informatique a été étonné des tarifs et durées appliquées à Rustenhart.

Pour information, les tarifs et durées sont les suivants à Rustenhart.

Concession simple 40 € pour 30 ans et double 80 € pour 30 ans.

Pour éviter de perdre de vue les titulaires des concessions, le prestataire nous suggère de réduire la durée des concessions.

10 ans, 15 ans, guère plus.

Compte tenu de nos tarifs, il faudrait les multiplier par 4 ou 5, voire plus, pour être dans une certaine norme actuelle.

Nous sommes conscients que ces changements ne sont pas forcément applicables dans telles proportions.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de la concession simple à 80 € pour 30 ans et 160€ la concession double pour 30 ans. Il suggère également de proposer des concessions plus courtes, de 15 ans.

La concession simple, pour 15 ans, sera évaluée à 40 € et la concession double, pour 15 ans, à 80 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'appliquer la tarification suivante à compter de ce jour pour le renouvellement de concessions et pour les nouvelles concessions :

- Pour 15 ans, 40 € la concession simple et 80 € la concession double.
  
- Pour 30 ans, 80 € la concession simple et 160 € la concession double.